



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

Plafonds de ressources

applicable au 01/04/2023

Plafonds complémentaire santé solidaire sans participation financière (ex CMU-C)

					Par personne supplémentaire
Mensuel	810€	1 215 €	1 458 €	1 701 €	+ 324 €
Annuel	9 719 €	14 578 €	17 494 €	20 409 €	+ 3 887 €

Plafonds complémentaire santé solidaire avec participation financière (ex ACS)

					Par personne supplémentaire
Mensuel	1 093€	1 640€	1 968 €	2 296€	+ 437 €
Annuel	13 120€	19 680 €	23 616 €	27 553€	+ 5 248€

Forfait logement (mensuel)

A rajouter aux ressources pour le calcul de la complémentaire santé solidaire

			 et +
Propriétaire, occupant à titre gratuit	71,82 €	125,69 €	150,83 €
Locataire avec APL	71,82 €	143,65 €	177,77 €

Participation financière demandée par bénéficiaire selon l'âge

Moins de 30 ans	8 €	Aucune participation financière ne sera demandée aux personnes dont les ressources sont sous le plafond annuel à retrouver sur ameli.fr
De 30 à 49 ans	14 €	
De 50 à 59 ans	21 €	
De 60 à 69 ans	25 €	
70 ans et plus	30 €	